

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

**Date de convocation** : 20 Septembre 2024

**Membres en exercice** : 29

**Présents** : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-Francis FRANCHET, Marina PICORNELL, Jérôme CATHALA, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Carole COLMENERO, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Caroline LANGLAIS, Bernard CONSTANS, Frédérique CUGULLERE,

**Absents excusés** : Mme Marie DARNER ayant donné procuration à Mme Carole COLMENERO, Mme Brigitte LESIEUR ayant donné procuration à M. Alain GRIEU, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET, M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Laurence AUSINA

**Secrétaire de séance** : Lucy FERRER

**Objet** : 2024/05/14 – Partenariat avec l'association Gazelles d'aqui et d'ailleurs

La commune et l'association Gazelles d'aqui et d'ailleurs s'entendent sur un partenariat visant à promouvoir la sensibilisation au respect de l'environnement par des actions de ramassage des déchets avec les habitants et de la promotion de l'engagement des femmes par des témoignages auprès des jeunes filles notamment. L'association participe de plus au Trek'in Gazelles qui allie soutien au Secours Populaire et action de ramassage des plastiques dans le désert marocain.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'ATTRIBUER** une participation de 500 euros à l'association Gazelles d'aqui et d'ailleurs ;
- **D'INSCRIRE** la dépense au Budget 2024 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 02 Octobre 2024

02 OCT. 2024  
**PUBLIÉ LE.....**

Le Maire  
Laurence AUSINA

